

Génocide arménien: Ankara rappelle son ambassadeur pour "consultations"

ANKARA, 18 jan (AFP) - La Turquie a rappelé son ambassadeur en France pour "consultations" et dénoncé ce qu'elle estime une grave atteinte aux relations bilatérales après l'adoption jeudi par les députés français d'une loi reconnaissant le génocide arménien de 1915 sous l'Empire ottoman.

La décision de rappeler l'ambassadeur turc, Sonmez Koksal, a été annoncée dans un communiqué à l'issue d'un Conseil des ministres.

"Cette loi, accueillie avec grande déception par le peuple turc, va endommager sérieusement et durablement les relations turco-françaises et pourrait provoquer une sérieuse crise", souligne le communiqué.

"Le gouvernement turc condamne vigoureusement cette loi du parlement français qui ose accuser la Turquie d'un génocide qui n'a jamais été commis, ignorant les réalités historiques (...) Il la rejette catégoriquement avec toutes les conséquences qu'elle peut avoir", souligne le communiqué.

Il ajoute que l'adoption de la loi aura un impact négatif sur les efforts visant au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région, en référence à l'Arménie voisine, avec laquelle elle n'entretient pas de relations diplomatiques.

"Le gouvernement turc invite une nouvelle fois le gouvernement français à agir pour rendre cette loi inefficace", ajoute le document.

Après le vote de jeudi, il reste un moyen d'empêcher d'arrêter la loi: le recours au Conseil constitutionnel. Mais il est fort peu probable que ceux qui ont le pouvoir de saisir le Conseil (le président français Jacques Chirac, le Premier ministre Lionel Jospin, les présidents des deux chambres ou 60 parlementaires) le fassent, à l'approche des élections législatives et présidentielle, de crainte de vexer la communauté arménienne en France qui compte aujourd'hui quelque 500.000 membres.

Un porte-parole du gouvernement turc, Rustu Kazim Yucele, interrogé par la presse sur la question de savoir si la Turquie envisageait des sanctions contre la France a répondu: "Cela sera déterminé après l'arrivée de l'ambassadeur (turc) à Ankara".

"Le fait qu'il soit rappelé est en soi une sanction", a-t-il dit.

Le parlement français a définitivement adopté par un ultime vote unanime des députés présents, une proposition de loi reconnaissant comme un génocide les massacres et déportations d'Arméniens perpétrés sous l'Empire ottoman entre 1915 et 1917, malgré une sévère mise en garde du Premier ministre turc Bulent Ecevit.

Ce vote a été acquis à l'unanimité de la cinquantaine de députés présents -sur un total de 577- dans l'hémicycle, qui se sont levés pour applaudir l'adoption.

Pendant le débat, une trentaine de députés, représentant tous les groupes politiques, sont montés à la tribune pour défendre le texte et évoquer leur fierté personnelle devant cette "justice rendue" aux Arméniens.

BA/fb/mb eaf